

Le 6 novembre 2006

À une assemblée régulière du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet et Lyse Gingras et messieurs Yvon-Paul Morrissette, André Drolet, Robert Pilote et Laurent Habel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

Rés. 06-482 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil
Procès-verbal municipal accepte le procès-verbal du 2 octobre 2006, tel que rédigé.
du 2-10-06

Rés. 06-483 Il est proposé par madame Monique Goulet, appuyée par monsieur Robert Pilote et résolu
Procès-verbal que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 16 octobre 2006 de la Bibliothèque
du 16-10-06 municipale, tel que rédigé.
Bibliothèque Pour : Mesdames Monique Goulet et Lyse Gingras et messieurs Robert Pilote, Laurent
Habel et André Drolet
Contre : Monsieur Yvon-Paul Morrissette qui est d'accord avec le procès-verbal, à
l'exclusion du point *11.2 Soirée récompense des bénévoles* où il considère que le
montant prévu pour cette activité est exagéré. Il entend soumettre une politique
sur le sujet.

Rés. 06-484 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal
Procès-verbal accepte le procès-verbal du 24 octobre 2006 de la Commission municipale des loisirs, à
du 24-10-06 l'exception du point *7 Préparation du budget 2007* pour lequel les chiffres ne sont pas
CML connus et du point *11 Social du temps des Fêtes* pour lequel le montant alloué est réduit à
500 \$.

Rés. 06-485 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal
Comptes du autorise le paiement des dépenses du mois d'octobre 2006, telles qu'énumérées
mois à l'annexe "A" du présent procès-verbal.

Rés. 06-486 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal
Compte règl. paie le compte suivant, relatif au règlement d'emprunt #05-481 :
#05-481

855- Mission HGE inc.	1 196,48\$
-----------------------	------------

Rés. 06-487 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil
Compte règl. municipal paie le compte suivant, relatif au règlement d'emprunt #05-485 :
#05-485

856- Génivar Groupe Conseil	4 497,00\$
-----------------------------	------------

Rés. 06-488 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil
Comptes règl. municipal paie les comptes suivants, relatifs au règlement d'emprunt #06-500 :
#06-500

857- P.E. Pageau inc.	155 462,81\$
856- Génivar Groupe Conseil	19 486,48
858- Déneigement Daniel Lachance inc.	1 753,68

Rés. 06-489 Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal
Subvention accorde une aide financière de 500 \$ à l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré dans le
Ass. Bén.
Côte-de- cadre de leur campagne de financement.
Beaupré

Rés. 06-490 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal
AQU renouvelle l'adhésion de la responsable de l'urbanisme à l'Association québécoise

d'urbanisme pour l'année 2007, au montant de 113,95\$.

Rés. 06-491 Attendu que madame Véronique Labrecque a mandaté un arpenteur-géomètre à piqueter l'extrémité nord du lot 382-22 appartenant à la municipalité;
Piquetage lot
382-22 Attendu qu'elle demande à la municipalité de lui rembourser un montant de 150 \$ + taxes pour ces travaux;

Attendu que le mandat a été confié sans que la municipalité ne soit consultée au préalable;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal informe madame Véronique Labrecque que la municipalité n'entend pas lui rembourser les honoraires des arpenteurs-géomètres qu'elle a engagés.

Rés. 06-492 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal renouvelle son adhésion, pour l'année 2007, à Québec municipal, au montant de 313,36\$.

Rés. 06-493 Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour différents projets soumis à l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif a soumis des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accorde les permis de construction suivants :

<u>No permis</u>	<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>
2006-4-252	34 et 36 rue Fourchue	Rénovation
2006-2-253	29 rue du Pommier	Rénovation
2006-6-254	2592 ave Royale	Bâtiment accessoire
2006-3-262	lot 486-P	Bâtiment accessoire
2006-2-263	15 rue du Hameau	Agrandissement

Rés. 06-494 Attendu la demande de permis numéro 2006-6-261 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur les lots 408-30 et 407-26 ;

Attendu que la demande de permis doit respecter les dispositions du règlement de zonage, notamment les marges de recul ;

Attendu qu'un plan d'implantation conforme au règlement de zonage sera déposé avant l'émission du permis ;

Attendu que la zone RA/A5 est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

Attendu que les plans soumis rencontrent les objectifs et les critères du règlement ;

Attendu que le terrain où se situe la construction projetée n'est pas en bordure d'une rue desservie par les services d'aqueduc et d'égout;

Attendu qu'en vertu du règlement #05-482, aucun permis de construction pour l'érection d'un bâtiment principal ne peut être émis à l'égard d'un terrain autre qu'un terrain desservi, à moins que le promoteur n'ait conclu avec la municipalité une entente portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et, selon le cas, aux équipements municipaux ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accorder à monsieur Pierre Belle-Isle le permis de construction demandé lorsque l'entente avec monsieur Jean-Pierre Lévesque, promoteur du développement de la rue de la Colline, portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures, sera signée et que la rue aura été transférée à la municipalité.

Rés. 06-495
Toponymie
rue de liaison
des rues du
Flanc et du
Sommet Attendu qu'une nouvelle rue sera construite pour faire la liaison entre les rues du Flanc et du Sommet ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal attribue le nom *du Coteau* pour la nouvelle rue de liaison entre les rues du Flanc et du Sommet.

Rés. 06-496
Guide
architectural Attendu qu'un guide architectural a été élaboré par madame Annie Vigneault comme complément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

Attendu que ce guide comporte de nombreuses photos couleur et qu'il est nécessaire d'en faire une impression en couleur ;

Attendu que des copies pourraient être disponibles à la bibliothèque municipale pour emprunt et que des copies pourraient être disponibles à la municipalité pour consultation ;

Attendu que le guide serait disponible sur le site Internet de la municipalité et que des copies papiers reliées sous un format s'apparentant à une revue avec couverture cartonnée pourraient être vendues au prix coûtant ;

Attendu qu'il serait à propos de faire effectuer un travail de graphisme principalement pour la page couverte ainsi que les en-têtes et pieds de pages ;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de faire effectuer un travail de graphisme sur le guide architectural et de faire effectuer une impression couleur d'une vingtaine de copies sous un format revue avec couverture cartonnée pour laisser en emprunt à la bibliothèque municipale et en consultation au secrétariat de la municipalité ainsi que pour toute personne désirant en acheter un exemplaire.

- Rés. 06-497 Attendu la demande de monsieur Gilles Nadeau demandant la permission de faire installer deux enseignes signalétiques du ministère du Tourisme pour indiquer la localisation de son bureau « Les Condos Helgi » ;
- Enseignes signalétiques « Condos Helgi » Attendu que la première enseigne serait située en bordure du boulevard Les Neiges, à l'intersection de la rue Notre-Dame ;
- Attendu que la seconde enseigne serait installée sur le terrain même de monsieur Nadeau, soit au 150 rue Notre-Dame ;
- Attendu que dans les zones résidentielles, le règlement de zonage autorise uniquement les enseignes apposées sur un bâtiment ;
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de donner son accord pour l'installation d'une enseigne signalétique du ministère du Tourisme sur le boulevard Les Neiges pour les Condos Helgi mais refuse une seconde enseigne en zone résidentielle puisqu'elle n'est pas autorisée au règlement de zonage. S'il désire l'apposer sur son bâtiment, elle devra respecter les dispositions applicables en la matière du règlement de zonage.
- Rés. 06-498 Attendu l'avis reçu par la Régie des alcools, des courses et des jeux concernant la demande de permis déposée par monsieur Cyrille Beaudoin pour le Restaurant Chez Colette et Cyrille localisé au 2190 avenue Royale ;
- Permis de la Régie des alcools Restaurant Chez Colette et Cyrille Attendu que la municipalité peut s'opposer à cette demande dans les 30 jours suivants la publication de la demande ;
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux effectuée par monsieur Cyrille Beaudoin pour le Restaurant Chez Colette et Cyrille.
- Rés. 06-499 Attendu la demande d'utilisation pour un usage autre qu'agricole de madame Marie-Rose Picard visant, d'une part, à transférer une partie du lot 229-1 à monsieur Raymond Duchaine notamment pour régulariser l'implantation d'un garage dépassant les limites de sa propriété actuelle ;
- Demande d'utilisation autre qu'agricole Marie-Rose Picard Attendu que la demande vise, d'autre part, à acquérir, par madame Marie-Rose Picard, une partie du lot 230P dont cette dernière est propriétaire avec son frère Raymond Picard pour la succession d'Alice Caron Picard puisque le chemin (droit de passage) n'est pas localisé sur la bonne partie de lot ;
- En conséquence :
- Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'appuyer la demande à la CPTAQ de madame Marie-Rose Picard.
- Discours du budget Le maire, monsieur Germain Tremblay, dresse, conformément à la Loi, un rapport sur la situation financière de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges, fournit la rémunération et l'allocation des élus, fait état des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$

accordés depuis le 1^{er} novembre 2005, dépose le rapport concernant les indicateurs de performance basé sur l'exercice financier 2005 et donne les grandes orientations du budget 2007.

Rés. 06-500 Adoption règl. #06-516	Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement numéro 06-516 modifiant le règlement #96-357 concernant l'imposition d'un tarif de compensation pour les travaux des lacs et cours d'eau du Lac des Trois-Castors pour majorer le tarif à 50 \$ par immeuble. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.
Avis de motion	Avis de motion est par la présente donné par monsieur Laurent Habel à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure un règlement modifiant le règlement #01-429 concernant l'imposition d'un tarif de compensation pour les travaux d'entretien de la rue du Mont-Ferréol pour majorer le tarif à 350 \$ par immeuble. Une dispense de lecture est demandée.
Avis de motion	Avis de motion est par la présente donné par madame Monique Goulet à l'effet qu'elle présentera, à une réunion ultérieure un règlement modifiant le règlement #05-489 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Une dispense de lecture est demandée.
Rés. 06-501 Adoption projet de règl. #06-517	Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 06-517 modifiant le règlement #05-489 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ce projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.
Avis de motion	Avis de motion est par la présente donné par madame Lyse Gingras à l'effet qu'elle présentera, à une réunion ultérieure un règlement modifiant le règlement #88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges concernant diverses dispositions (plantation et abattage d'arbres, abolition de la zone CA6). Une dispense de lecture est demandée.
Rés. 06-502 Adoption du premier projet de règl. #06- 518	Il est proposé par madame Lyse Gingras, appuyée par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 06-518 modifiant le règlement #88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges concernant les dispositions relatives à la plantation et à l'abattage d'arbres et autres dispositions diverses. Ce premier projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.
Avis de motion	Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Pilote à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure un règlement modifiant le règlement #88-185 intitulé « Règlement de lotissement » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges pour ajouter des définitions. Une dispense de lecture est demandée.
Rés. 06-503 Adoption projet de règl. #06-520	Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 06-520 modifiant le règlement #88-185 intitulé « Règlement de lotissement » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges pour ajouter des définitions. Ce projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.
Rés. 06-504 Budget 2007 Aréna	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 2007 de la Régie intermunicipale de l'Aréna de la Côte-de-Beaupré qui prévoient des revenus de 563 492 \$ et des dépenses pour un montant équivalent. La quote-part prévue pour la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges est de 45 953 \$.

Rés. 06-505 Plan communication H2O	Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal alloue un montant de 2 500 \$ au comité H2O pour l'engagement d'une firme afin de préparer un programme de communication et de sensibilisation auprès des institutions, des commerces et de la population en général concernant la problématique de consommation de l'eau potable, et ce particulièrement durant la période des fêtes et des périodes de relâche.
Rés. 06-506 Subvention Sentier Mestachibo	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une aide financière de 5 000 \$ à la Corporation des Sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré pour les frais d'entretien et d'assurances du sentier Mestachibo.
Rés. 06-507 Subvention PIQM	Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges a soumis une demande de subvention dans le cadre du programme de subvention FIMR Volet 1, pour des travaux relatifs à l'installation d'ouvrages de captage (puits – 200 guspm) et de distribution en eau à des fins de consommation humaine et de protection contre les incendies;
	Attendu que suite à des discussions avec des représentants du Ministère des Affaires municipales et des Régions, il a été recommandé à la municipalité que cette demande soit transférée dans le cadre du <i>Programme d'infrastructures Québec-Municipalités</i> ;
	<u>En conséquence :</u>
	Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal :
	<ol style="list-style-type: none"> 1. demande au Ministère des Affaires municipales et des Régions le transfert du projet FIMR-610276 « Travaux relatifs à l'installation d'ouvrages de captage (puits – 200 guspm) et de distribution en eau à des fins de consommation humaine et de protection contre les incendies » dans le <i>Programme d'infrastructures Québec-Municipalités</i>; 2. s'engage à payer sa part des coûts admissibles de ce projet au montant de 545 895 \$ et que la balance soit réalisée dans le cadre du <i>Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'assise sur l'essence</i>; et 3. s'engage à payer sa part des coûts relatifs à l'exploitation continue du projet.
Rés. 06-508 Lumières de rue	Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal fasse installer des lumières de rue aux endroits suivants : <ul style="list-style-type: none"> - sur la rue du Parc, à l'intersection de la rue des Granges, à la demande de monsieur Yves Potvin pour monsieur Guy Massicotte; et - à l'extrémité du rang St-Nicolas, à la demande de monsieur Raymond Caron.
Rés. 06-509 Ajout contrat de déneige-ment	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal ajoute au contrat de déneigement des rues de Déneigement Daniel Lachance inc. une longueur additionnelle de 35 mètres sur la rue des Grands-Prés.
Rés. 06-510 Déneigement stationnement rg St-Édouard	Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde le contrat de déneigement du stationnement à l'intersection des rangs St-Antoine et St-Édouard à monsieur Gilles Caron, pour un montant de 600 \$ + taxes.

Rés. 06-511
Paiement
travaux rue
de la Colline

Attendu que conformément aux dispositions du règlement #05-482, la municipalité a signé une entente avec le promoteur du développement de la rue de la Colline qui prévoit le remboursement de dépenses au promoteur pour des travaux qui ont été exécutés ainsi que pour l'acquisition du lot 508-35 (rue) au prix du marché;

Attendu que le total des sommes à verser au promoteur excède 50 000 \$;

Attendu que la municipalité n'a pas la somme nécessaire pour payer ce montant à même ses activités financières;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal paie au promoteur du développement de la rue de la Colline, soit 9146-2572 Québec inc., un montant de 55 000 \$ à même le fonds de roulement et que le solde soit payé à partir du surplus. Le fonds de roulement sera remboursé sur 5 ans.

Rés. 06-512
Raccorde-
ment rue des
Grands-Prés

Attendu que monsieur Patrice Drouin, propriétaire du lot 353-P à l'extrémité de la rue des Grands-Prés, souhaite se raccorder au réseau d'aqueduc municipal;

Attendu que le réseau d'aqueduc se termine à la limite sud du lot 353-3 (rue) soit à plus de 30 mètres de la limite du terrain de monsieur Drouin;

Attendu que la municipalité n'a pas pour politique d'autoriser des raccordements au réseau d'aqueduc ou d'égout municipal lorsque les services ne sont pas situés en front du terrain visé;

Attendu que le conseil municipal considère que le coût pour prolonger le réseau d'aqueduc jusqu'au rond-point de la rue des Grands-Prés serait trop dispendieux pour desservir uniquement la propriété de monsieur Drouin;

Attendu qu'il est invoqué qu'en raison des caractéristiques géomorphologiques des lieux, il sera impossible au propriétaire de s'alimenter à partir d'un puits artésien;

Attendu que le terrain pour lequel le raccordement est demandé est situé dans la zone agricole désignée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q. c. P-41.1) et que de ce fait, aucune autre construction que celle du demandeur ne pourra jamais y être établie;

Attendu que le conseil municipal considère que d'autoriser le demandeur à se raccorder au réseau d'aqueduc municipal actuel sans que celui-ci ne soit prolongé ne constituerait pas un précédent puisqu'il est peu probable qu'une situation semblable ne se reproduise nulle part ailleurs sur le territoire de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal autorise l'installation d'une entrée de services au réseau d'aqueduc municipal pour desservir le lot 353-P situé à l'extrémité sud de la rue des Grands-Prés. Tous les coûts relatifs à l'installation de cette entrée de services seront à la charge de monsieur Patrice Drouin. De plus, le propriétaire devra installer la conduite à au moins 1.8 mètre de profondeur sur son terrain et sa source d'alimentation devra se situer dans une pièce chauffée. Cette autorisation n'est valide que pour le raccordement de l'étable et éventuellement d'une résidence pour le demandeur. Advenant que les services d'aqueduc et/ou d'égout soient requis pour une ou plusieurs autres constructions à l'extrémité de la rue des Grands-prés, ils devront être prolongés conformément à la *Loi sur la qualité de*

l'environnement (L.R.Q. c. Q-2) et aux règlements édictés sous son empire.

- Rés. 06-513 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal mandate Génivar Groupe Conseil à réaliser les relevés d'arpentage et la partie des plans et devis préliminaires d'aqueduc, d'égout, de protection contre l'incendie et de voirie de la rue du Coteau (raccordement de la rue du Flanc à la rue de la Colline).
Plans et devis
rue du Coteau
Advenant que les honoraires excèdent 25 000 \$, le directeur général et secrétaire-trésorier est mandaté à procéder à une invitation auprès d'au moins deux firmes d'ingénieurs pour obtenir des soumissions.
- Rés. 06-514 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal mandate monsieur Benoit Giasson, arpenteur-géomètre, à réaliser les descriptions techniques suivantes :
Servitude
raccordement
puits #4
1. les servitudes de passage pour l'installation de la conduite de raccordement du puits #4 à la station de pompage du rang St-Nicolas sur les lots 236-P à 242-P et sur le lot 316-P;
 2. du terrain localisé sur le lot 242-P que la municipalité doit acquérir autour du puits #4, d'une superficie de 3 600 mètres carrés (60 m X 60 m); et
 3. de la servitude de passage sur les lots 242-P, 244-P, 245-P et 246-P pour pouvoir circuler pour se rendre au puits #4.

Levée de l'assemblée à 21 heures 15.

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.

ANNEXE "A"

LISTE DES COMPTES PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE DU 2 OCTOBRE 2006

740- Lyse Gingras	145,96\$
741- Fédération québécoise des Municipalités	444,40
743- André Drolet	190,13
744- Chambre de commerce de Québec	205,11
745- CLD de la Côte-de-Beaupré	240,00
746- Club social des pompiers de St-Ferréol-les-Neiges	300,00
747- Services M. & R. inc.	191,44
748- Lavigne Pierre, Boutin Céline, Ducharme Jean-Marc	535,85
749- Lapointe Roch	793,73
750- Thériault Patrick	376,10
751- Longpré Hugues	443,01
752- Crête Louise	281,40
753- Lapierre Josée, Cochrane Mike	166,87
754- Provost René	31,94
755- Côté Maurice, Cormier Odette	252,21
756- Lescarbeau Gilles	368,76
757- Lavoie Dany, Maltais Isabelle	121,20
758- Dupuis Roseline	483,47
759- Boisvert Martin, Germain Marc	111,53
760- Jeffrey Sylvie	205,81
761- Martineau Jacques, Blanchette Danielle	234,81
762- Bilodeau Paul-Émile	330,89
763- Centre communautaire du Lac des Trois-Castors	1 177,01
764- Germain Tremblay	410,82
765- Société canadienne des postes	161,80
766- Services M. & R. inc.	10 197,91
767- Propane Charlevoix	629,14
768- Annulé	
769- Régie intermunicipale de l'Aréna de la Côte-de-Beaupré	750,00
770- Robert Pilote	77,70
771- Manon Larouche	44,40
772- Ville de Québec	11 038,60
773- Déneigement Guy Paré	875,00
774- Déneigement Guy Paré	100,00
775- Simon Castonguay	89,17
776- Régie intermunicipale de l'aréna de la Côte-de-Beaupré	10 999,00
777- Ministre des Finances	172 640,00
778- Commission municipale du Québec	6 503,97
779- Services M. & R. inc.	279,18
780- Bell Canada	277,72
781- Publication Info-Tourisme	569,75
782- Bouchard Michel	109,23
783- Jeffrey Sylvie	55,13
784- Paré Rémi	10,84
785- Michel Aline	41,86
786- Coulombe Andrée	35,69
787- Les Chalets du Faubourg inc.	83,16
788- Vermette André	82,50
789- Gestion B. Champagne inc.	79,51
790- SSQ, Société d'assurance-vie inc.	4 141,56
791- Syndicat des employés municipaux de la Côte-de-Beaupré	403,63
792- Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	1 140,58

793- Desjardins Sécurité financière	2 122,07\$
794- Chantale Richard	26,27
795- Société canadienne des Postes	357,59
796- Services M. & R. inc.	9 196,89
797- Propane Charlevoix	404,54
798- Me Claude Samon, Nte en fiducie	650,00
799- Financière Banque Nationale inc.	25 983,10
800- Financière Banque Nationale inc.	5 754,47
801- Banque de Montréal	2 591,83
802- Postage-on-Call Digital	227,90
803- Rock Lajeunesse	139,37
804- Francine Lachance	45,00
805- Ann Reed	40,00
806- Linda Cinq-Mars	25,50
807- Pierrette Bujold	40,00
808- Pierre Mondou	80,00
809- 41 ^e Groupe Scouts Ste-Anne-de-Beaupré	12,00
810- Marché du Village	57,94
811- École du Ruisseau	100,00
812- Napa Pa Rémy Ferland	299,24
813- Stellain Sylvain	17,25
814- Germain Tremblay	182,00
815- Paysagement Quatre-Vents	541,26
816- Luc Paquette	538,00
817- Ministre des Finances du Québec	31,80
818- Stéphane Dulude	80,00
819- Pelouses Richer Boulet inc.	428,39
820- Enseignes & Lettrage du Faubourg	227,90
821- Entreprises Gonet B.G. inc.	296,31
822- Hugues Longpré	56,98
823- Fortier 2000 ltée	169,79
824- Québec Multiplants enr.	113,95
825- Bradco ltée	275,59
826- Veolia Es Services d'Assainissement inc.	2 156,05
827- Berthier Lessard	200,00
828- François Thivierge	244,18
829- La Mutuelle des Municipalités du Québec	1 000,00
830- Daniel Paré	382,16
831- Auvents St-Laurent	236,53
832- François Drouin (Petite caisse)	16,62
833- André Lachance Excavation Terrassement inc.	1 372,52
834- Claude Cinq-Mars inc.	95,56
835- Station service du Faubourg	1 031,25
836- Buro Plus	101,68
837- PG Mensys Systèmes d'information	2 529,69
838- Signotech inc.	256,39
839- Québec Linge	36,41
840- Marc Tremblay inc.	433,82
841- Groupe Technodrain et Plomberie Inter-Rives	4 358,59
842- Imprimerie Blouin inc.	157,62
843- Quincaillerie Normand Lachance inc.	946,46
844- Laboratoire de l'Environnement LCQ inc.	252,40
845- Pouliot, l'Écuyer, avocats	7 810,42
846- Gosselin, Parent, Lemay, Carrier et Ass.	2 423,48
847- Réal Huot inc.	4 694,70
848- Produits Capital inc.	139,54

849- Technisol	3 952,86\$
850- Fédération québécoise des Municipalités	17,09
851- Taxi Ste-Anne	826,99
852- Noël Rochette & Fils inc.	1 447,28
853- Entreprise Godin	20 761,66
854- Aréo-Feu ltée	1 604,50
855- Mission HGE inc.	1 224,84
856- Génivar Groupe Conseil	8 236,38
857- P.E. Pageau inc.	17 712,69
858- Déneigement Daniel Lachance	11 903,95
3088- Bell Canada	972,62
3089- Hydro-Québec	96,20
3090- Hydro-Québec	2 016,19
3091- Visa Desjardins	1 272,47
3092- Hydro-Québec	1 699,60
3093- Telus Mobilité	633,70
3094- Rogers Sans-Fil	213,97
3095- Oricom Internet	17,04
3096- Ministre du Revenu du Québec	10 333,90
3097- Receveur Général du Canada	5 176,00
3098- Bell Canada	991,23
50393- Daniel Paré	444,64
50394- Robert Pichette	426,70
50395- Robert Dupont	521,56
50396- Bertrand Sylvain	200,47
50397- Daniel Paré	444,64
50398- Robert Dupont	521,56
50399- Daniel Paré	444,65
50400- Robert Dupont	536,42
50401- Daniel Lachance	191,80
50402- Daniel Paré	444,64
50403- Robert Dupont	521,56
50404- Benoit Lavoie	104,07
50405- Rock Lajeunesse	580,85
50406- Germain Tremblay	1 469,26
50407- Yvon-Paul Morissette	724,93
50408- Lyse Gingras	544,08
50409- Robert Pilote	491,87
50410- André Drolet	544,08
50411- Claude Côté	49,79
50412- Lynda Andrews	99,58
50413- Suzanne Morin	99,58
50414- Claude Bilodeau	99,58
50415- Daniel Paré	444,64
50416- Robert Dupont	521,56
50417- Rock Lajeunesse	192,55
50418- Daniel Lachance	121,40
50419- Raynald Racine	115,22
50420- Germain St-Hilaire	53,18
50421- Stellain Sylvain	62,04
50422- Judith Paradis	62,04
50423- Martin Sylvain	115,22
50424- Normand Lachance	112,82
50425- Magella Tremblay	62,04
50426- Bertrand Sylvain	258,39
50427- Steeve Lefebvre	115,22

50428- Yvan Lajeunesse	62,04\$
50429- Simon Lajeunesse	103,70
50430- Dany Drouin	92,17
50431- Jonathan Racine	49,63
500457- François Drouin	690,49
500458- Louisianne St-Gelais	436,80
500459- Bertrand Sylvain	700,30
500460- Martin Pouliot	427,29
500461- Isabelle Poitras	220,68
500462- Manon Larouche	258,63
500463- Chantale Richard	556,81
500464- Simon Castonguay	349,36
500465- Kevin Morency-Isabelle	123,49
500466- Marc Racine	62,15
500467- François Drouin	667,38
500468- Louisianne St-Gelais	436,80
500469- Bertrand Sylvain	700,30
500470- Martin Pouliot	427,30
500471- Isabelle Poitras	230,98
500472- Manon Larouche	255,44
500473- Chantale Richard	556,81
500474- Simon Castonguay	337,16
500475- Kevin Morency-Isabelle	159,58
500476- Marc Racine	271,06
500477- François Drouin	667,38
500478- Louisianne St-Gelais	456,80
500479- Bertrand Sylvain	700,30
500480- Martin Pouliot	427,29
500481- Isabelle Poitras	230,98
500482- Manon Larouche	459,79
500483- Chantale Richard	556,81
500484- Simon Castonguay	747,82
500485- Kevin Morency-Isabelle	180,47
500486- Marc Racine	62,15
500487- François Drouin	667,38
500488- Louisianne St-Gelais	456,80
500489- Bertrand Sylvain	788,99
500490- Martin Pouliot	427,29
500491- Isabelle Poitras	230,98
500492- Manon Larouche	258,63
500493- Chantale Richard	556,81
500494- Kevin Morency-Isabelle	176,68
500495- Marc Racine	62,15
500496- Laurent Habel	484,11
500497- Monique Goulet	544,08
500498- François Drouin	759,73
500499- Louisianne St-Gelais	456,80
500500- Bertrand Sylvain	700,30
500501- Martin Pouliot	427,29
500502- Isabelle Poitras	220,68
500503- Manon Larouche	258,63
500504- Chantale Richard	556,82
500505- Kevin Morency-Isabelle	246,98
500506- Marc Racine	197,90
500507- Dany Simard	115,22
500508- Rachel Picard	278,33

soient et sont payés.

Je soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la sus-dite municipalité.

Et j'ai signé, ce septième jour du mois de novembre deux mille six.

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.

